

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-317

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	20 000 000
Accélération de la modernisation des entreprises	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 20 000 000 euros du programme 422 « Valorisation de la recherche » à l'action 05 « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » vers le programme 423 « Accélération de la modernisation des entreprises » à l'action 07 « Fonds à l'internationalisation des PME ».

Parce que les PME représentent 99,9 % des entreprises et près de la moitié de l'emploi salarié, il est important qu'elles bénéficient d'un soutien constant, notamment en matière d'internationalisation, qui est l'un des enjeux du développement économique des PME. En effet, si de nombreuses PME ont une vocation résolument locale - qui n'est pas synonyme d'échec - d'autres peuvent déployer leur potentiel à une autre échelle et il convient d'accompagner les stratégies qui auront un impact positif pour la France.